



À qui puis-je m'adresser si la réponse à ma question ne se trouve pas ici?

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, veuillez communiquer avec votre superviseur ou envoyer votre demande à corpcomm@valard.com et celle-ci sera acheminée à la personne appropriée.

Qu'est-ce que le COVID 19?

Les coronavirus sont une grande famille de virus dont certains provoquent des maladies bénignes, comme les souches responsables de certains rhumes courants.

Le 31 décembre 2019, plusieurs cas de pneumonie à Wuhan en Chine ont été rapportés à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le virus ne correspondait à aucun autre virus connu et le 7 janvier 2020, la Chine a confirmé la nouvelle maladie à coronavirus comme étant le COVID-19.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a officiellement déclaré que l'épidémie de COVID-19 était pandémique.

https://qcentral.quantaservices.com/sites/Valard/Safety/COVID19%20Coronavirus/Toolbox%20Talks/What%20is%20COVID-19.pdf

Comment se propage-t-il?

Le COVID-19 se propage par les gouttelettes respiratoires. Les gouttelettes respiratoires sont les liquides qui sortent lorsque nous toussons ou éternuons. La plupart des personnes infectées sont légèrement malades et se rétablissent, mais la maladie peut être plus grave pour d'autres.

Comment puis-je éviter la propagation?

- Maintenez une bonne hygiène personnelle.
- Lavez-vous fréquemment les mains avec de l'eau et du savon (frottez vos mains avec du savon pendant au moins 15 à 20 secondes).
- Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsque vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.
- Couvrez votre toux et vos éternuements.
- Évitez de vous toucher le visage (yeux, nez et bouche).
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les postes de travail, les espaces communs et les outils partagés.
- Gardez une certaine distance avec les personnes qui sont manifestement malades; ne les laissez pas tousser ou éternuer sur vous.
- Ne partagez pas la nourriture, les boissons et les objets personnels.
 - Si vous présentez des symptômes du rhume ou de la grippe RESTEZ À LA MAISON.



 Si vous avez été en contact avec une personne qui présente des symptômes pseudo-grippaux, qui a récemment subi un test COVID et attend les résultats, ou qui a été testée positive au COVID, ne retournez pas au travail. Téléphonez à votre superviseur pour l'en informer.

https://qcentral.quantaservices.com/sites/Valard/Safety/COVID19%20Coronavirus/Toolbox%20Talks/Protective%20Measures%20Against%20COVID-19.pdf

Que dois-je faire si je crois être malade?

Si vous êtes malade, RESTEZ CHEZ VOUS. Contactez votre superviseur Valard **par téléphone**. Ne vous rendez pas au bureau ou sur le lieu de travail.

Que dois-je faire si j'ai des symptômes grippaux ou si je crois avoir le COVID?

Si vous avez développé des symptômes et croyez être atteint du COVID, restez chez vous; si vous êtes au travail, vous devez immédiatement quitter le lieu de travail.

Communiquez avec votre autorité sanitaire provinciale, informez votre superviseur par téléphone, puis contactez Brian Robinson (brobinson@valard.com).

https://qcentral.quantaservices.com/sites/Valard/Safety/COVID19%20Coronavirus/Resources/Corona virus%20in%20Canada%20-

%20Where%20to%20get%20help,%20how%20to%20get%20tested,%20symptoms.pdf

Je reviens d'un voyage personnel (à l'étranger). Puis-je retourner au travail?

Non, toute personne ayant récemment voyagé à l'étranger (voyage personnel) doit s'auto-isoler pendant 14 jours. Vous ne pouvez retourner au travail qu'après la période d'isolement, à condition que vous n'ayez pas développé de symptômes de type grippal.

Si vous avez développé des symptômes de type grippal pendant votre auto-isolement, contactez votre autorité sanitaire provinciale pour obtenir des instructions, informez votre superviseur par téléphone, puis communiquez avec Brian Robinson (<u>brobinson@valard.com</u>).

Mon conjoint, mon enfant ou un membre de mon foyer a récemment effectué un voyage personnel à l'étranger, qu'arrive-t-il?

Valard exige que les employés vivant dans le même foyer qu'une personne ayant récemment voyagé s'auto-isolent et ne se présentent pas au travail pendant 14 jours. Suite à cet isolement de 14 jours, vous ne devez présenter aucun symptôme pour pouvoir vous présenter au travail.

INFORMATIONS DE SUR LE COVID-19



En date du 15/04/2020 – sous réserve de modifications puisque Valard continue de surveiller la situation.

Si des symptômes font leur apparition, contactez votre autorité sanitaire provinciale, informez votre supérieur immédiat par téléphone et communiquez avec Brian Robinson (<u>brobinson@valard.com</u>).

J'ai un voyage personnel prévu, puis-je encore y aller?

Si vous vous rendez à un endroit considéré à haut risque par Santé Canada, vous devez en informer Brian Robinson : brobinson@valard.com. Toute dérogation à cette obligation entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. *Cette mesure a été mise en place pour la sécurité générale des employés de Valard.*

Le gouvernement du Canada recommande d'éviter tout voyage non essentiel à l'étranger. Si vous prévoyez voyager **n'importe où à l'extérieur du Canada**, vous devez communiquer avec Brian Robinson (<u>brobinson@valard.com</u>).

*Si un employé décide de prendre des vacances et d'effectuer un voyage personnel à l'étranger, Valard peut exiger qu'il épuise sa banque de vacances avant de retourner au travail. Tel que stipulé ci-dessus, Valard se réserve le droit de demander un certificat médical avant un retour au travail.

J'avais déjà réservé des vacances mais je voudrais les annuler ou les reporter, que dois-je faire?

Si vous avez réservé des vacances auprès de Valard et que vous choisissez de les annuler ou de les reporter, les services aux employés peuvent rembourser ou reporter le droit aux vacances à une date ultérieure. Veuillez communiquer avec votre supérieur immédiat pour ajuster vos vacances au besoin. Valard favorise la prise de ces mesures étant donné que diverses organisations permettent le report des voyages personnels à d'autres dates.

Serai-je payé(e) si j'ai besoin d'un congé prolongé en raison d'un problème lié au COVID?

- Chaque cas sera évalué sur une base individuelle, car certains employés ont la possibilité de travailler à distance à partir de leur domicile (nécessite l'approbation préalable de la direction).
- Dans le cas où l'employé ne peut pas travailler à domicile, il faut contacter Brian Robinson (<u>brobinson@valard.com</u>) des services aux employés qui travaillera avec les superviseurs individuels.
- Il existe des prestations offertes par Service Canada et l'assurance-emploi dans le cas où un employé est dans l'impossibilité de travailler en raison du COVID-19.
- Si vous vous sentez malade ou symptomatique, des prestations d'invalidité de courte durée sont offertes par Canada-Vie. Communiquez avec Shelly Nyenhuis à l'adresse snyenhuis@valard.com.



Je dois m'auto-isoler, qu'est-ce que cela signifie?

L'auto-isolement consiste à éviter tout contact avec d'autres personnes afin d'éviter la propagation de la maladie à d'autres personnes dans votre foyer et votre communauté.

LIMITEZ VOS CONTACTS AVEC LES AUTRES

- N'allez pas à l'école, au travail, dans d'autres lieux publics ou n'utilisez pas les transports publics (par ex., autobus, taxis).
- Prenez des dispositions pour que l'épicerie et les fournitures soient déposées à votre porte afin de minimiser les contacts.
- Restez dans une pièce distincte et utilisez une salle de bain distincte de celle utilisée par les autres personnes de votre domicile, si possible.
- Si vous devez être en contact avec d'autres personnes dans votre foyer, gardez une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds) entre vous et l'autre personne. Veillez à ce que les interactions soient brèves et portez un masque.
- Évitez tout contact avec les personnes souffrant d'une maladie chronique, celles dont le système immunitaire est affaibli et les personnes âgées.
- Évitez tout contact avec les animaux de compagnie.

GARDEZ VOS MAINS PROPRES.

- Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes et séchez-les avec des serviettes en papier jetables ou des serviettes sèches réutilisables en les remplaçant lorsqu'elles sont humides.
- Vous pouvez également enlever la saleté avec une lingette humide, puis utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans votre coude.

ÉVITEZ DE CONTAMINER LES SURFACES ET LES OBJETS COURANTS.

- Au moins une fois par jour, nettoyez et désinfectez les surfaces que vous touchez souvent, comme les toilettes, les tables de chevet, les poignées de porte, les téléphones et les télécommandes de télévision.
- Ne partagez pas d'objets personnels avec d'autres personnes comme des brosses à dents, des serviettes, des draps de lit, des ustensiles ou des appareils électroniques.
- Utilisez des désinfectants ménagers ordinaires ou de l'eau de Javel diluée (une part d'eau de Javel et neuf parts d'eau) pour désinfecter.
- Placez les articles contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés dans un contenant à doublure, sécurisez le contenu et jetez-le avec les autres déchets ménagers.
- Refermez le couvercle des toilettes avant de tirer la chasse d'eau.



https://qcentral.quantaservices.com/sites/Valard/Safety/COVID19%20Coronavirus/Toolbox%20Talks/Isolate%20at%20Home.pdf

**Si un responsable de la santé vous demande de vous isoler, cela signifie fort probablement que les autres membres de votre foyer doivent également le faire. Renseignez-vous auprès de vos autorités sanitaires provinciales et suivez leurs instructions.

Quelle est la position de la société concernant le port de masques?

Les directives concernant le moment où il conviendra de porter un masque, les types de masques requis et d'autres variables relatives à l'utilisation des masques sont actuellement à l'étude et seront communiquées au personnel de Valard sous peu.

Quelle est la règle concernant le nombre de personnes dans un camion?

Valard étudie diverses options relatives au transport sécuritaire des employés dans les camions. Actuellement, les équipes sont tenues de s'auto-surveiller afin de détecter les signes ou symptômes du COVID-19 qui, si un employé en souffre, sont un élément déclencheur empêchant l'employé de se rendre au travail. Les équipes ont également été invitées à augmenter les protocoles de désinfection et de nettoyage des véhicules qui leur sont attribués à au moins une fois au début et à la fin de chaque journée. Diverses options en matière d'EPI ainsi que des restrictions concernant les passagers sont actuellement à l'étude et seront communiquées au personnel de Valard sous peu.

Que se passe-t-il si vous tombez malade sur place (que ce soit dans un camp ou une chambre d'hôtel)?

Toute personne présentant des signes ou des symptômes de maladie doit immédiatement s'isoler dans son camp ou sa chambre d'hôtel et doit contacter son superviseur ou le service de sécurité par téléphone ou par courriel pour l'informer de son état. Les options offertes aux personnes qui présentent des signes et des symptômes varient selon les fonctions et le lieu de travail de l'individu. Les employés ont toujours le droit d'appeler les autorités sanitaires locales ou régionales pour obtenir des conseils sur les mesures à prendre s'ils présentent des signes et des symptômes. Certains projets disposent également de médecins qui peuvent suivre les patients et leur fournir des conseils supplémentaires. Un plan de contrôle spécifique sera créé pour chacun de ces cas entre l'employé, le superviseur et la sécurité.

Comment rentrer chez vous si vous êtes malade? Y a-t-il des options? Que faire si vous ne voulez pas rentrer chez vous et infecter votre famille?

Cela varie en fonction de la gravité de la maladie. Les employés qui sont malades pendant leur service seront invités à s'isoler pendant une certaine période selon les exigences des autorités sanitaires locales ou régionales. Valard a créé des procédures qui permettent aux employés, sous

INFORMATIONS DE SUR LE COVID-19



En date du 15/04/2020 – sous réserve de modifications puisque Valard continue de surveiller la situation.

certaines circonstances particulières et avec des contrôles très spécifiques, de rentrer chez eux seuls dans un véhicule afin de poursuivre leur isolement.

Que fait Valard?

Valard suit de près les mises à jour des CDC, de l'OMS et de Santé Canada. Les employés seront informés des nouvelles informations dès leur réception. Valard a créé un comité consultatif sur le COVID et des sous-comités qui sont chargés d'examiner les risques et de veiller à ce que des mesures appropriées soient prises pour protéger les employés dans tous les secteurs. Ces comités se réunissent quotidiennement pour discuter de la situation actuelle et fournir des informations et des instructions aux groupes concernés. Vous pouvez consulter les mises à jour sur les actions entreprises par Valard ici : http://www.valard.com/about/newsroom/.

Que devez-vous faire si quelqu'un qui n'est pas un employé demande ce que nous faisons chez Valard?

Vous pouvez lui dire que nous avons placé des mises à jour pour nos clients et partenaires externes sur notre site web au www.valard.com, sous la rubrique « Nouvelles ».

Que puis-je faire d'autre?

Les employés de Valard sont invités à suivre régulièrement les mises à jour et les informations des CDC, de Santé Canada, des autorités sanitaires provinciales et de l'Organisation mondiale de la santé.

https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html https://www.who.int/fr/health-topics/coronavirus/coronavirus

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question ci-dessus, veuillez :

- 1) Consulter le site Web pour les employés, Sharepoint, section COVID-19 : https://gcentral.guantaservices.com/sites/Valard/SitePages/HomePage.aspx
- 2) Consulter le site Web public à la page sur le COVID-19 pour les employés : http://www.valard.com/covid-19-information
- 3) Communiquez avec votre superviseur.
- 4) Envoyez votre demande à l'adresse <u>corpcomm@valard.com</u> et celle-ci sera acheminée à la personne appropriée.